

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DES RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 2024-1295 ET 2024-1296  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 26 février 2024, le conseil a adopté les règlements suivants :

- **N<sup>o</sup> 2024-1295** modifiant le règlement N<sup>o</sup> 2022-1227 intitulé « Règlement sur l'approvisionnement et la gestion contractuelle ».
- **N<sup>o</sup> 2024-1296** modifiant le règlement N<sup>o</sup> 2013-773 concernant les règles de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivis budgétaires.

Les règlements N<sup>os</sup> 2024-1295 et 2024-1296 entrent en vigueur le 6 mars 2023, jour de leur publication, et sont disponibles pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de février 2024  
et publié le 6 mars 2024



Angèle Tousignant, greffière